

# RÈGLEMENT OFFICIEL : CROHN EN COURSE

## ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

La 2ème édition de "Crohn en Course" est organisée par l'Association des Chroniques de Crohn, dont le siège social est situé au 10 rue Pierre Blanc, 69001 Lyon. L'événement vise à sensibiliser aux Maladies Inflammatoires Chroniques de l'Intestin (MICI) et à collecter des fonds pour soutenir les actions de l'association.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

**2.1 Mineurs** : Les mineurs doivent être accompagnés par un adulte responsable pendant toute la durée de l'événement. Une autorisation parentale signée est obligatoire pour valider l'inscription. L'organisateur décline toute responsabilité relative à la surveillance des enfants et/ou toute blessure survenue pendant l'épreuve.

**2.2 Santé et Aptitude Physique** : Aucun certificat médical n'est requis (épreuve non chronométrée). Cependant, chaque participant déclare être en bonne condition physique et apte à l'effort choisi. En cas de doute, ou pour les personnes présentant des pathologies spécifiques, il est fortement recommandé de consulter un médecin avant l'événement. Les participants reconnaissent assumer seuls les risques liés à leur état de santé.

**2.3 Identification** : Un signe distinctif de participation sera remis. Il doit être porté de manière visible. Tout participant sans preuve d'inscription pourra être exclu du parcours.

## ARTICLE 3 : TARIFS ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme [www.finishers.com](http://www.finishers.com)

- **Tarifs "Early" (100 premiers inscrits ou avant le 01/07/2026)** : 2,5 km : 12 € | 5 km : 22 € | 10 km : 26 €.
- **Tarifs Standards** : 2,5 km : 15 € | 5 km : 25 € | 10 km : 29 €.

**Fermeté des engagements** : Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la Consommation, l'achat d'un droit d'inscription à une activité de loisirs à date déterminée ne donne droit à aucun remboursement. En cas d'empêchement majeur, un report d'inscription pour l'édition suivante pourra être étudié par l'organisation, sans obligation de résultat.

## **ARTICLE 4 : CESSIION D'INSCRIPTION**

L'engagement est strictement personnel et nominatif. Toute cession à un tiers est interdite. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident impliquant un participant non inscrit officiellement.

## **ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ ET EXCLUSION DE GARANTIE**

**5.1 Vols et Pertes** : Les participants sont responsables de leurs effets personnels. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable en cas de vol, perte ou détérioration de biens (bagages, objets de valeur).

**5.2 Risques** : Les participants acceptent les risques inhérents à une épreuve en extérieur : chutes, collisions, conditions météo (chaleur, pluie, vent), ou présence d'animaux sauvages/insectes.

**5.3 Décharge** : En s'inscrivant, chaque participant libère l'organisateur de toute responsabilité en cas de blessure, décès, dommage matériel ou moral découlant de sa participation.

## **ARTICLE 6 : FORCE MAJEURE ET MODIFICATIONS**

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires pour garantir la sécurité. En cas d'annulation pour cause de force majeure (météo extrême, décision préfectorale, urgence nationale), aucun remboursement ne sera effectué.

## **ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE ET RGPD**

**7.1 Image** : Chaque participant autorise l'organisateur à utiliser son image (photos, vidéos) pour la promotion de l'événement sur tout support, sans limitation de durée ou de territoire.

**7.2 Données (RGPD)** : Les données sont collectées pour la gestion de l'événement. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression (Loi Informatique et Libertés). Les données sont conservées 3 ans (recommandation CNIL) sauf demande contraire.

## **ARTICLE 8 : ÉCO-RESPONSABILITÉ ET SÉCURITÉ**

**8.1 Environnement** : Interdiction formelle d'abandonner des déchets sur le parcours. L'éco-responsabilité est une valeur centrale de l'événement.

**8.2 Sécurité** : Animaux de compagnie (sauf assistance), objets dangereux et véhicules (vélos, trottinettes) sont interdits sur le parcours. Tout comportement dangereux entraînera l'exclusion immédiate.

## **ARTICLE 9 : ACCESSIBILITÉ ET COMPORTEMENT**

Les participants en situation de handicap sont invités à contacter l'organisation pour optimiser leur accueil. Tous les participants s'engagent à respecter les bénévoles, le public et les consignes de sécurité.

## **ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Le paiement de l'inscription vaut acceptation sans réserve du présent règlement. Toute réclamation doit être adressée par mail à "[contact@leschroniquesdecrohn.fr](mailto:contact@leschroniquesdecrohn.fr)" dans les 7 jours suivant l'événement.